



Numéro 29

16 septembre 2015



COLZA :

- Risque limaces.
- Altises, tenthrèdes
- Antigraminées foliaires

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelle du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 30 du 15 septembre 2015. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le guide Culture Info.plaine - Interventions d'automne.

Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66
Anne PAPIN
01 60 24 71 87 / 06 07 18 21 21

Pôle agronomie et environnement

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE SUR SEINE
Tél. : 01 64 79 30 75
Fax : 01 64 37 17 08
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



OPE.COS.ENR15 10/06/15

COLZA

(cotylédons à 4 feuilles)

Limaces

Surveiller les derniers semis et les bordures de parcelles d'autant plus que les conditions humides actuelles sont favorables aux déplacements des limaces. Des dégâts sur plantes ont été observés notamment à Saint Jean Les Deux Jumeaux (source BSV).

Seuil d'intervention : présence de limaces **ET** dégâts foliaires visibles sur plantes.

Produits possibles :



SLUXX HP à 5 à 7 kg/ha : anticiper et ne pas attendre un nombre de limaces trop élevé sous les pièges.

Rappel :

Les produits à base de métaldéhyde sont à réserver aux infestations les plus importantes : METAREX INO... : 3 à 5 kg/ha en plein.

Ces produits sont limités à 4 applications dans la limite de 17,5 kg/ha et par an.

Grosses altises

Les premiers dégâts sur plantes sont observés depuis deux semaines mais ces dégâts restent sous le seuil d'intervention. C'est le cas d'une parcelle à Saint Jean Les Deux Jumeaux (source BSV). Surveiller préférentiellement les parcelles à proximité de chaumes de colza. La destruction des repousses de colza peut entraîner une migration des populations d'altises vers les jeunes pousses de colza. A noter que les parcelles les plus avancées arrivent en fin de stade de sensibilité et que le vent et la pluie limitent les vols.

Stade de sensibilité : de la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles.

Seuil d'intervention : 8 pieds sur 10 avec morsures.

Produits possibles :

CYTHRINE L 0,25 l, DUCAT/CAJUN 0,3 l/ha, KARATE ZEON 0,05 l/ha, PEARL PROTECH 0,33 l/ha.

Condition d'utilisation des insecticides : absence de vent, et températures < 20° C. Délai avant la pluie : 2 heures minimum.

Tenthrèdes

Piégeage des premiers individus à Jablines (source BSV) il s'agit d'adultes mais pas encore de larves.



Tenthrède adulte source INRA

Antigraminées foliaires

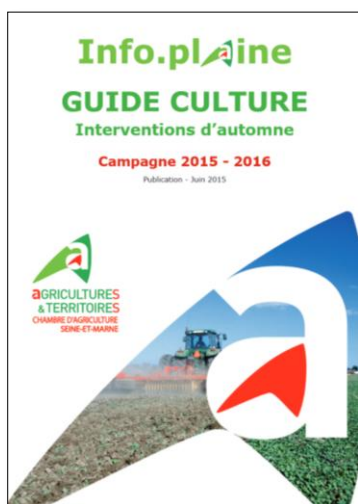
La présence de repousses de céréales est parfois importante dans les colzas. En cas de forte concurrence et en l'absence de résistances aux fops et/ou dimes, intervenir avec un antigraminée foliaire. En cas de résistance, l'utilisation ultérieure d'un antigraminée racinaire (type KERB FLO ou LEGURAME PM) sera indispensable.

➤ Les antigraminées spécifiques foliaires sont à utiliser à partir du stade 1 feuille du colza et avant un développement trop important du colza, pour éviter l'effet parapluie. Ils sont applicables sur les graminées entre les stades 3 feuilles et début montaison, quel que soit le stade du colza. Attention, pas d'efficacité des antigraminées foliaires sur vulpie.

➤ Produits utilisables : PILOT (*fop*) 0,5 l/ha, FUSILADE MAX (*fop*) 0,8 l/ha ; OGIVE (*dime*) 0,3 l/ha + huile 1 l/ha ; FOLY R (*dime*) 0,6 l/ha + huile 1 l/ha...

Conditions d'utilisations des antigraminées foliaires : à partir de 8-10° C, absence de vent et hygrométrie > 70 %. Eviter les stress climatiques dans les 5 jours qui suivent l'application (amplitudes thermiques, sécheresse). Délai avant la pluie 1 à 2 heures.

RAPPEL GUIDE CULTURE



Retrouver toutes nos préconisations pour vos futurs semis d'automne et autres interventions d'automne (travail du sol, désherbage...) dans le guide culture info.plaine, interventions d'automne.

Où trouver le guide ?

- Version informatique : téléchargeable gratuitement sur notre site Internet à l'adresse suivante :

<http://www.ile-de-france.chambagri.fr/pro77/agronomie-grande-culture-guides-techniques>

- Version imprimée : Sur demande auprès du secrétariat du Pôle Agronomie et Environnement (tél. : 01 64.79.30.75 ou par mail corinne.burdillat@seine-et-marne.chambagri.fr). Version payante (35 € TTC).

COMPOSITION des PRODUITS

Produits commerciaux	Matières actives et concentrations
Antilimaces	
METAREX INO	Métaldéhyde 4 %
SLUXX HP	Phosphate ferrique 3 %
Insecticides	
CYTHRINE L / CYPLAN	Cyperméthrine 100 g/l
DECIS PROTECH / PEARL PROTECH	Deltaméthrine 15 g/l
DUCAT / CAJUN	Betacyfluthrine 25 g/l
KARATE ZEON	Lambda cyhalothrine 100 g/l
Herbicides	
FOLY R	Cléthodime 120 g/l
FUSILADE MAX	Fluazifop-P-butyl 125 g/l
KERB FLO	Propyzamide 400 g/l
LEGURAME PM	Carbétamide 70 %
OGIVE	Cléthodime 240 g/l
PILOT	Quizalofop-P-éthyl 50 g/l



Retrouvez les bulletins info.plaine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet. La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

